

2WA

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 304 avenue de Forbin - 83100 TOULON
948 887 013 RCS TOULON

(ci-après «*la Société*»)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 16 mars,

Les associés (ci-après «**La collectivité des associés**»),

Propriétaires de l'intégralité des parts sociales de la Société **2WA**, Société Civile Immobilière, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé 304 avenue de Forbin - 83100 TOULON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 948 887 013 RCS , (ci-après la «**Société**»),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Walid HAMDANA, le Gérant, a été régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

La collectivité des associés,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité de la collectivité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

La collectivité des associés **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 304 avenue de Forbin - 83100 TOULON au 37 Rue de Saint Quentin - 83100 TOULON,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

"Article 4 Siège social

Le siège social est fixé : **37 Rue de Saint Quentin - 83100 TOULON.**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département ou des départements limitrophes sur simple décision de la gérance qui, dans ce cas, est autorisée à modifier les statuts en conséquence, et, dans une autre localité, par décision collective des associés."

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 16/03/2026.

Cette décision est adoptée à l'unanimité de la collectivité des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité de la collectivité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la collectivité des associés.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23

juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Madame Sandrine AUGIAS

Monsieur Walid HAMDANA

